

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU DOUBS

ELECTIONS 2025
CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE 25/90

AVIS DE DÉPÔT
DES LISTES ÉLECTORALES
DÉFINITIVES DES ÉLECTEURS
INDIVIDUELS

**Ces listes peuvent être consultées par
tout intéressé :**

- soit en mairie
- soit en Préfecture 25 et 90 (Bureaux des élections)
- soit au siège de la chambre interdépartementale
d'agriculture (130 bis rue de Belfort, à Besançon)

A DASLE, le 26/11/ 2024

Le maire,

Madame le Maire,
Carole Thouesny



Toute personne intéressée peut saisir le tribunal judiciaire compétent dans les cinq jours suivant l'affichage de l'avis de dépôt des listes définitives. En cas d'erreur matérielle (oubli), le juge pourra statuer jusqu'à la date de clôture du scrutin (31 janvier 2025).

PRIÈRE D'AFFICHER DÈS RÉCEPTION